

# Bassins Versants de l'Orge et de l'Yvette

Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux (SAGE)  
Orge-Yvette

Les enjeux

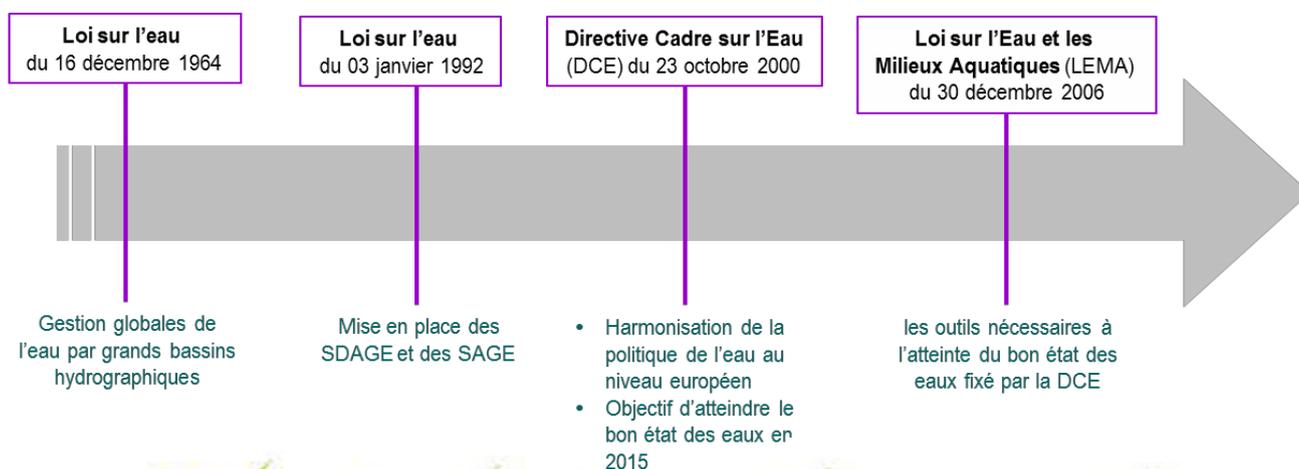
## Contexte réglementaire

Dès 1992, la Loi sur l'Eau définissait les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) comme les instruments de définition des orientations fondamentales de la gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle de chaque grand bassin versant français. Le SAGE devait décliner ces orientations à l'échelon local.

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. La DCE impose notamment d'intégrer l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2015 aux politiques locales de gestion de l'eau. La participation du public à ces politiques est également demandée.

La LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) du 30 décembre 2006 est venue conforter le rôle des SDAGE en imposant l'élaboration d'un SAGE chaque fois que cela s'avère nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE. La LEMA clarifie les procédures d'élaboration des SAGE et renforce leur poids réglementaire.

Le SAGE Orge-Yvette a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014



# Présentation du SAGE Orge-Yvette

## Qu'est ce qu'un SAGE ?

Le SAGE est un **outil de planification** à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objectif principal est la recherche d'un **équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages**. Cet équilibre doit dorénavant satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la DCE.

Bien que complémentaire, le SAGE est différent d'un contrat de bassin. En effet, les contrats de bassin permettent une déclinaison opérationnelle des orientations définies par le SAGE.

Le SAGE est composé :

- ▶ D'un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)**. Il définit les objectifs prioritaires du SAGE, ainsi que les moyens matériels et financiers pour les atteindre ;
- ▶ D'un **règlement**, dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique. Il définit des règles directement opposables aux tiers.



## Le territoire du SAGE



## 1. La Qualité des Eaux

### Assainissement:

- Adapter les rejets des stations d'épuration domestiques et industrielles là où ils sont impactants et où ils compromettent l'atteinte de l'objectif de bon état;
- Supprimer les rejets directs d'effluents non traités au milieu depuis les réseaux en fiabilisant la collecte et le transport des eaux usées et pluviales.
  - ▶ *Réalisation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales*
  - ▶ *Diagnostics et Contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif*
  - ▶ *Mise en place des arrêtés d'autorisation et des conventions de raccordement des activités autres que domestiques*

### Produits phytosanitaires:

- Réduire l'usage des produits phytosanitaires : usage agricole, usage des différents gestionnaires de voiries (communes, conseils généraux, ...), usage des particuliers;
- Limiter des apports diffus en provenance des bassins versants (ruissellement, érosion).
  - ▶ *Maintien des éléments du paysage pour limiter le ruissellement et l'érosion*
  - ▶ *Tendre vers l'objectif «zéro phyto» sur les espaces publics.*

### Eaux souterraines:

- Aboutir les procédures de protection des captages d'eau potable mobilisant les eaux de nappe ;
- Améliorer les connaissances.
  - ▶ *Mener à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages*
  - ▶ *Connaissance des captages et puits d'infiltration privés*

## 2

## ● La Fonctionnalité des Milieux Aquatiques et des Zones Humides

### Hydromorphologie et continuité de cours d'eau:

- Non-dégrader l'existant ;
- Améliorer les caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau et leurs fonctionnalités écologiques;
- Créer et/ou restaurer la continuité écologique de l'eau et des milieux associés (continuités bleues et vertes)
  - ▶ *Préservation des zones de frayères*
  - ▶ *Etudier les impacts et possibilités de dévoiement des collecteurs dans le lit mineur, le lit majeur et l'espace de divagation des cours d'eau*
  - ▶ *Assurer la cohérence des stratégies locales sur la continuité piscicole et sédimentaire*

### Zones humides:

- Améliorer de la connaissance du patrimoine des zones humides
- Renforcer la protection et la restauration des zones humides, en particulier par rapport aux pressions d'urbanisation.
- Se concerter localement pour identifier et mettre en œuvre les mesures adaptées pour la préservation des zones humides.
  - ▶ *Réalisation d'inventaires de zones humides*
  - ▶ *Prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement*
  - ▶ *Préservation des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme*

En 2016, la CLE du SAGE Orge-Yvette a lancé une étude d'inventaire des zones humides sur le territoire. A terme les cartographies à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> pourront être intégrées dans les PLU(i).

# 3

# Les enjeux et objectifs du SAGE

## Gestion Quantitative

### Etat quantitatif de la ressource:

- Maintenir de bonnes conditions de débit dans les cours d'eau et d'alimentation des zones humides
- Satisfaire les usages
  - ▶ *Etude des interactions nappes-cours d'eau à l'échelle du bassin versant*

### Inondations:

- Dans les fonds des vallées, préserver et restaurer les champs d'écoulement et d'expansion des crues
- Dans les zones exposées au risque inondation, mettre en place une politique de gestion des eaux pluviales renforcée qui tienne compte de l'impact aggravant du ruissellement sur l'augmentation des débits de pointe.
  - ▶ *Elaboration et mise en œuvre des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)*
  - ▶ *Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme*
  - ▶ *Restauration des capacités d'expansion des crues*

### Gestion des eaux pluviales

- Définir les principes et les objectifs quantitatifs et qualitatifs de gestion des eaux pluviales dans le cadre des futurs projets d'aménagements ;
- Fixer des objectifs de sensibilisation des collectivités aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
  - ▶ *Réduire les pollutions liées aux rejets d'eaux pluviales ou de ruissellement*
  - ▶ *Développer la gestion du risque de pollution accidentelle*
  - ▶ *Favoriser les mesures alternatives de gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement*

## 4. Sécurité de l'alimentation en eau potable

### Sécurité de l'alimentation en eau potable

- Poursuivre la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
  - Encourager la baisse des consommations moyennes par abonné
  - Améliorer la qualité des eaux brutes
  - Mener à terme les procédures d'instauration des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages
- ▶ *Accès à la ressource stratégique de l'Albien Néocomien*
  - ▶ *Elaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable par les collectivités compétentes*
  - ▶ *Sensibilisation aux économies d'eau*
  - ▶ *Réutilisation des eaux pluviales*
  - ▶ *Prendre en compte l'alimentation en eau potable dans les documents d'urbanisme*



# La Commission Locale de l'Eau

## Composition de la CLE Orge-Yvette

La CLE Orge Yvette est composée de 55 membres issus de 3 collèges:

- ▶ 31 représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
- ▶ 15 Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations
- ▶ 9 Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

## Composition du Bureau de la CLE:

### Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- ▶ Monsieur Claude JUVANON  
Vice-Président du SIAHVY et Président de la CLE
- ▶ Monsieur François Cholley,  
Président du Syndicat de l'Orge, vice –Président de la CLE
- ▶ Monsieur Jean-Pierre Delaunay  
Président du SIBSO, vice –Président de la CLE
- ▶ Monsieur Pascal Brindejone  
Conseiller municipal de Senlis
- ▶ Madame Catherine Laplagne  
Adjointe au Maire du Mesnil-Saint-Denis, représentante du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- ▶ Monsieur Jean-Jacques. Scherchen  
Adjoint au Maire de Longpont-sur-Orge
- ▶ Monsieur Bernard Vera.  
Président du SIHA de la Région de Limours
- ▶ Monsieur Alain. Vigot  
Maire de Boullay-les-Troux

### Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

- ▶ Monsieur Bernard Méricot  
Association Essonne Nature Environnement
- ▶ Monsieur Jean-Jacques Dewost  
Chambre de Commerces et d'Industrie des Yvelines
- ▶ Monsieur Armand Charbonnier  
Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatique
- ▶ Madame Catherine Giobellina  
l'Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

### Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- ▶ La DDT 78
- ▶ La DDT 91
- ▶ La DRIEE

## Contact:

Animatrice du SAGE Orge Yvette:

**Cynthia GAUER**

SIAHVY - Commission Locale de l'Eau

12 Avenue Salvador Allende

91160 Saulx-les-Chartreux

Tél/Fax : 01 69 31 05 82

Site internet : [www.orge-yvette.fr](http://www.orge-yvette.fr)

Mail : [cynthia.gauer@orge-yvette.fr](mailto:cynthia.gauer@orge-yvette.fr)

